

**SERVICE D'INVESTIGATION  
D'ORIENTATION ET D'ACTION  
EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT  
« SIOAE 93 »**



*RAPPORT D'ACTIVITE*

2

0

1

7

**SERVICE D'INVESTIGATION ET D'ORIENTATION  
ET D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT  
« S.I.O.A.E 93 »**

---

**CONTACT :**

**ACCES :**

<b>SIOAE93 – AVVEJ</b> <b>15-17, promenade Jean Rostand</b> <b>Immeuble Carré Plaza</b> <b>93000 Bobigny</b> <b>Téléphone : 01 57 14 02 30</b> <b>Télécopie : 01 57 14 02 59</b> <b>e-mail : sioae93@avvej.asso.fr</b>	<b>MÉTRO:</b> ligne 5 – Bobigny-Pablo Picasso  <b>TRAMWAY :</b> T1 – Jean Rostand
--	---

---

**ACCUEIL :**

Accompagnement des filles et garçons de 0 à 18 ans et jeunes majeurs (18-21 ans).

- M.J.I.E pour 310 jeunes
- A.E.M.O. ou A.E.D. pour 350 jeunes
- A.E.M.O. ou A.E.D. intensive pour 44 jeunes

---

**MISSION :**

Le Service comprend cinq types de prises en charge :

- La **M.J.I.E** (Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative) : d'une durée de 6 mois maximum. Elle doit éclairer le Magistrat sur une situation difficile et permettre, éventuellement, d'entreprendre une action éducative.
- L'**A.E.M.O.** (Action Éducative en Milieu Ouvert) consiste en une aide de longue durée (de 1 à 2 ans environ). Elle est ordonnée par le Juge des Enfants.
- L'**A.E.D.** (Aide Éducative à Domicile) : Accompagnement éducatif dans le cadre d'une mesure contractuelle administrative avec l'inspectrice de l'Aide Sociale à l'Enfance du département.
- L'**A.E.M.O. intensive** : mission identique à celle de l'A.E.M.O. avec des moyens éducatifs supplémentaires tels que le temps éducatif plus soutenu pour chaque jeune, la permanence éducative, l'astreinte, l'hébergement exceptionnel ou périodique.
- L'**A.E.D. intensive** : mission identique à celle de l'A.E.D. avec des moyens éducatifs supplémentaires tels que le temps éducatif plus soutenu pour chaque jeune, la permanence éducative, l'astreinte, l'hébergement exceptionnel ou périodique.

On peut distinguer plusieurs modalités d'intervention :

- ✓ Des entretiens individuels et/ou familiaux au service.
- ✓ Des sorties éducatives.
- ✓ Des actions collectives.
- ✓ Des contacts avec les différents partenaires.
- ✓ Des visites et entretiens à domicile.
- ✓ Des accompagnements divers.

Tous ces modes d'approche amènent les différents membres des équipes à se retrouver dans des réunions pluri professionnelles pour évaluer leurs interventions :

réunions de présentation, bilans, supervision, ou pour faire le point de leurs actions : synthèses ou rencontres avec les partenaires, réunions avec des Juges des Enfants, etc.

---

**AGREMENTS - HABILITATION :**

Aide Sociale à l'Enfance  
Justice

---

**STRUCTURE :**

**Direction :** Monsieur Frédéric MICHEL

**4 chefs de service :** AEMO/AED-Bobigny, AEMO/AED-Aulnay-sous-Bois, MJIE Bobigny et Aulnay sous-Bois, AEMO/AED intensive

**Effectif :** 8 psychologues, 25 éducatrices spécialisées, 2 assistantes social, 4 secrétaires, 2 comptables, 3 agents d'entretien.

# Le SIOAE93

Frédéric MICHEL - Directeur

---

Ce rapport d'activité est centré sur les principales problématiques auxquelles le SIOAE93 a dû faire face durant l'année 2017 :

- une liste d'attente des prises en charge qui continue d'augmenter,
- des mouvements de personnels qui impactent l'activité et les conditions de travail,
- la mise en œuvre de la MJIE qui reste fragile pour assurer notre engagement auprès de la PJJ.

Les détails des réalisations des différentes unités de service (A.E.MO./A.E.D., M.J.I.E., A.E.M.O. intensive) sont présentés à travers les rapports statistiques en annexes de ce rapport.

## **1. Une liste d'attente aux effets délétères pour le public**

En 2017, le nombre de mesures en attente a encore progressée du fait de l'augmentation des besoins, qui se traduit par un recours accru des mesures d'AEMO et de MJIE par les magistrats. L'ensemble des services qui exercent des mesures d'A.E.M.O. sur le département de Seine-Saint-Denis, a observé cet accroissement important et inquiétant des mesures qui ne peuvent être prises en charge, faute de places suffisantes.

A fin décembre, plus de 500 mineurs en moyenne sont dans l'attente de pouvoir rencontrer un travailleur social. Les délais de prise en charge peuvent atteindre plus de 12 mois, à compter de la décision du magistrat.

De tels délais ne sont ni envisageables ni acceptables pour une décision judiciaire civile qui s'inscrit dans le cadre de l'enfance maltraitée et de l'enfance en danger. Il faut compter en moyenne, 18 mois avant une première intervention des services éducatifs suite à la déclaration d'une information préoccupante à la CRIP.

Comment admettre qu'un enfant en danger puisse attendre autant de temps pour être accompagné et protégé ?

Nous avons également constaté que le nombre de saisines annuelles dépasse chaque année les activités autorisées de l'ensemble des services ce qui fait que le nombre de mineurs en attente ne cessent d'augmenter. Il y a fortement à craindre que cette tendance ne continue d'augmenter dangereusement dans les années à venir et cela malgré la création en 2016 de nouveaux dispositifs tout à fait pertinents sur le département, tels que le placement à domicile et l'A.E.M.O. intensive. Cependant aucun impact n'a été constaté sur une réduction des délais d'attente et du nombre de mesures en souffrance.

Ainsi, les équipes se retrouvent à intervenir dans des situations très dégradées. Quelques fois certaines situations peuvent devenir dangereuses non seulement pour les mineurs et leurs familles mais aussi pour les salariés.

En effet, le danger repéré par le Juge des Enfants (et l'ayant conduit à envisager une mesure de protection) évolue potentiellement pendant le temps d'attente, le plus souvent selon notre expérience dans le sens d'une dégradation de la situation. Pour illustration, nous constatons un certain nombre d'enfants qui sont signalés à nouveau à la CRIP et/ou au Juge des Enfants pendant le temps d'attente, et il peut y avoir des placements ordonnés avant même la prise en charge en A.E.M.O.

Les familles qui étaient dans l'adhésion au moment de leur rencontre avec le Magistrat, voire en attente de notre intervention, sont contraintes de gérer leurs difficultés sans l'aide prévue, ce qui peut occasionner un repli sur soi, un découragement, et une baisse significative de confiance dans les services sociaux. Pour des familles isolées qui ont l'impression d'avoir déjà tout tenté, il devient difficile de faire confiance à un service qui n'a pas été en mesure de les entendre au moment où ils en avaient besoin.

Les familles étant dans le refus d'aide éducative peuvent se voir confortées dans leur opposition, et dans leur croyance qu'elles peuvent tout dans l'éducation de leur(s) enfant(s) sans être inquiétés par la Justice.

Ainsi, lorsque nous commençons enfin l'AEMO (avec plus d'un an de délai), la légitimité des intervenants est remise en question.

## **2. Les effets de cette mise en tension sur le service**

Le service est calibré et organisé pour prendre en charge 350 mesures d'A.E.M.O. par an. Les mesures en attente occasionnent une charge supplémentaire au niveau du secrétariat (courriers, accueil téléphonique, gestion des dossiers...) et au niveau de la direction, qui est notamment responsable de décider à chaque nouvelle attribution de mesures lesquelles doivent être prises en charge en priorité.

Cela n'est pas sans poser des questions éthiques : qu'est-ce qui justifie que tel enfant soit pris en charge avant tel autre ? Quels critères retenir ? Comment assumer la responsabilité des mineurs que l'on choisit de laisser en attente ? Les chefs de service sont par ailleurs destinataires des sollicitations des familles, partenaires et Magistrats qui alertent sur ces situations en attente de prise en charge.

L'équipe psycho-éducative a de fait affaire à des situations qui sont devenues délicates, parfois extrêmement critiques, et qui demandent parfois de faire appel à des moyens renforcés. La charge de travail est ainsi augmentée pour chacun. Le contexte de l'aide contrainte qui demande déjà une forte adaptabilité des intervenants, est encore complexifié par cette attente qui pèse sur la relation de confiance à établir avec les familles.

Cette liste de mesures en attente est ainsi présente en permanence dans les esprits de chaque membre de l'équipe, et constitue une pression supplémentaire dans un contexte professionnel, celui de la protection de l'enfance, comprenant déjà un niveau de responsabilité élevé.

De plus, depuis ces derniers mois, nous assistons à une remise en cause de notre service par certains magistrats. En audience, et dans la motivation des jugements, il nous est reproché notre impossibilité à prendre en charge assez rapidement les mesures d'A.E.M.O qui nous sont confiées. Voire dans certaines ordonnances, il nous est reproché, nous citons, de n'avoir « pris aucune disposition pour protéger cette enfant dont il a été rappelé qu'elle est mutique et se met physiquement en danger pour rester avec sa mère, dont on sait qu'elle est violente avec ses enfants ».

Dans les faits, nous sommes les premiers à déplorer ce délai dans la prise en charge des mesures, et différentes démarches officielles ont été menées pour alerter les représentants du conseil départemental à ce sujet, en lien avec le tribunal. Nous ne sommes pas sans ignorer les effets délétères de ce délai d'attente pour les enfants et leur famille. Nous mesurons donc combien l'ensemble de la protection de l'enfance se trouve disqualifié par ce dysfonctionnement inacceptable contre lequel nous tentons néanmoins de lutter en nous appuyant sur le savoir-faire de nos équipes auprès des familles. Les propos nous reprochant cette situation, tenus en audience et rapportés sur un jugement destiné à la famille, ajoutent une disqualification supplémentaire qui entrave clairement le travail éducatif qui nécessite pourtant une confiance minimale entre les acteurs pour être le plus opérant possible.

Nous sommes par ailleurs conscients des difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs du département face à cette situation intenable et faisons l'expérience depuis plusieurs années que seul un lien de solidarité et d'entraide dans ce contexte permet de continuer à travailler dans des conditions qui optimisent l'accompagnement que nous réalisons tous auprès des familles. Ce lien doit aussi permettre de nous associer pour adresser aux interlocuteurs compétents les dysfonctionnements que nous dénonçons depuis plusieurs années déjà.

Le SIOAE93 restera mobilisé sur cette problématique dans un esprit constructif en faisant preuve d'être force de proposition pour apporter des réponses à cette situation lourde.

### **3. Des mouvements de personnels qui fragilisent l'activité**

Durant l'année 2017 le nombre de départs de professionnels est resté significatif engendrant à chaque fois une campagne de recrutement et un travail d'intégration des nouveaux salariés.

Un dispositif d'accueil des nouveaux travailleurs sociaux en MJIE a ainsi été expérimenté. Le principe est de systématiser le travail en binôme, comprenant un « ancien » et un « nouveau ». Afin que ce travail en binôme ne soit pas trop coûteux en temps et en termes d'énergie pour l'ensemble de l'équipe, il peut prendre différentes formes :

- Un travail en binôme classique, au sens où on le pratique habituellement, à savoir une répartition à deux de toutes les tâches liées à l'exercice de la mesure (du 1<sup>er</sup> RV à l'audience de fin de mesure). Ces mesures sont comptabilisées dans le quota de chacun des intervenants en divisant le nombre de mineurs par deux ;
- Une forme où le travailleur social nouvellement arrivé exerce la mesure (elle est inscrite dans son quota comme s'il était seul) et est responsable de son exercice du début à la fin, mais il bénéficie d'un soutien d'un autre travailleur social. Ce soutien prend la forme d'une intervention « indirecte », à savoir d'un appui tout au long de la mesure pour garantir une transmission au cas par cas des procédures de travail, de l'esprit de la mesure, des valeurs du service.
- La troisième forme consiste à ce que le travailleur social nouvellement embauché participe à la mesure, mais en observation. La mesure est comptabilisée dans le quota de l'intervenant principal (un travailleur social « ancien ») qui est responsable de son déroulement et de la rédaction du rapport. L'observateur participe aux entretiens sans intervenir, pour s'imprégner du travail fourni par les intervenants principaux (travailleur social et psychologue) et prendre connaissance de la posture d'entretien. L'observateur peut aussi apporter concrètement son aide dans le déroulement de la mesure si tout le monde en est d'accord : appels aux partenaires (travaillés avec l'intervenant principal pour déterminer l'objectif, les questions à poser, etc.), rédaction de comptes rendus d'entretiens, voire d'une partie du rapport (origine de la mesure, déroulement, ...).

Nous nous sommes entendus sur la nécessité de maintenir ces trois dispositifs simultanés et de manière systématique pendant les 6 premiers mois après l'embauche de chaque travailleur social.

Nous avons prévu d'évaluer régulièrement ce dispositif, ce qu'il suppose comme effort supplémentaire et comme bénéfice également, afin de le réajuster si nécessaire, voire de le remettre totalement en question (au profit d'un autre dispositif d'accueil des nouveaux travailleurs sociaux, qui s'avère nécessaire et indispensable).

Cette expérimentation est en effet motivée pour la fidélisation du personnel au sein du service. Etant donnés les nombreux recrutements que nous avons effectués, il est constaté qu'il devient de plus en plus difficile de pourvoir nos postes vacants. Cette problématique est partagée par tous les services de « milieu ouvert » du département. Il semble clairement que les conditions de travail et salariale sur le département ne soient plus assez attractives au point de ne recevoir aucune candidature éligible (au regard du diplôme) sur la dernière campagne de recrutement.

Si ce phénomène venait à perdurer, la réalisation de l'activité deviendrait infaisable alors que les besoins d'intervention sur le département augmentent.

#### **4. La M.J.I.E. de nouveau en déficit d'activité**

5 professionnels ont démissionné au cours de la période concernant l'activité réalisée en 2017 (soit de juillet 2016 à juin 2017). Par ailleurs 2 congés maternité ont aussi requis des remplacements. Notre activité a de fait été impactée quand bien même les remplacements ont tous pu être effectués. Ainsi, sur les 8 postes à temps plein, 7 ont été pourvus en moyenne sur l'année. Malgré les efforts de chacun (réalisation de mesures supplémentaires, au-delà du quota défini), le déficit en fin d'année se solde par un manque de 34 mesures, générant finalement un déficit budgétaire estimé à environ 55 KE.

Cette situation nous fragilise grandement vis-à-vis de notre financeur et questionne les magistrats qui constatent des délais d'attente importants et notre incapacité à les réduire.

En conséquence, dès septembre 2017, nous avons entrepris un travail pour assurer un retour à l'équilibre en générant des marges de manœuvre pour garantir sur les exercices à venir la réalisation du contrat d'objectif et de moyens (COM) passé avec la PJJ.

Un travail d'analyse a été effectué à travers la création d'un comité de pilotage avec l'équipe d'investigation et le support de la direction générale.

Le service adopte une méthodologie d'intervention de travail éprouvé, reconnue en terme qualitatif, néanmoins, l'activité doit prioritairement respecter l'objectif quantitatif au regard des listes d'attente en particulier.

Nous avons révisé le protocole global de l'investigation afin de tendre vers un équilibre entre l'investigation, la production du rapport de MJIE et la transmission au magistrat :

- La mobilisation des bénéficiaires pour faciliter l'accroche et la venue au premier rendez-vous par des relances courrier et téléphonique
- Le cadrage du nombre de rendez-vous avec 1 rendez-vous toutes les 3 semaines en moyenne
- La modification de la distribution des mesures d'investigation avec une répartition des situations (fratrie et enfant seul)
- La transmission du rapport au magistrat à 5 mois et demi qui facilite la réactivité du service pour prendre en charge davantage de mesures
- L'augmentation du nombre de mesures par travailleur social à 42 jeunes / an
- La référence unique dans le cadre du suivi des mesures de fratrie : les professionnels suivent des fratries seuls jusqu'à trois enfants dans la fratrie
- L'écriture de 3 rapports par mois par travailleurs sociaux.

Le service fait le choix d'ajuster la durée de l'investigation en fonction de la situation et des éléments recueillis auprès de l'enfant et des familles. Le service s'appuie sur l'expérience des professionnels et un échange avec les cadres pour estimer l'opportunité de réduire la durée d'investigation et transmettre plus rapidement le rapport.

Nous avons développé un tableau de bord géré par le secrétariat afin d'améliorer le suivi et la distribution prévisionnelle des mesures. Cet outil permet d'avoir une lisibilité sur la gestion prévisionnelle de l'activité et de mieux réguler les pics d'activités.

La distribution s'effectue également semaine par semaine pour ajuster la charge d'activité et mieux réguler celle-ci entre professionnels.

Comme expliqué plus haut, les nouveaux salariés sont progressivement intégrés à l'activité à travers un accompagnement qui favorise l'appropriation du protocole MJIE. Celui-ci garantit une qualité de l'investigation et de la transmission d'un savoir-faire qui leur permettront d'être opérationnels plus rapidement. Cet accompagnement participe également à la sécurisation et la stabilisation des équipes.

En outre le service cherche également à valoriser les pratiques et savoir-faire dans le cadre de la participation aux groupes de travail de la PJJ, notamment sur les jeunes et familles radicalisés. L'AVVEJ souhaite ainsi valoriser les compétences de ses salariés et participer aux sujets d'actualités éducatifs.

Le travail de diagnostic partagé et l'élaboration d'actions ont donné lieu à la construction d'hypothèses de travail prospectives pour consolider le service et améliorer les pratiques :

- La préservation de la mutualisation des savoir-faire entre les deux services afin de conserver la qualité des interventions en AEMO et MJIE.
- La clarification des attentes spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des investigations portant sur les jeunes et les familles en situation de radicalisation.
- Le développement des liens entre le service d'investigation et d'AEMO/AEMO intensive pour améliorer le parcours des enfants et familles entre les mesures.
- L'ouverture institutionnelle du service à travers l'intervention pour améliorer la capacité d'adaptation des pratiques aux besoins des enfants et familles dans le cadre du parcours de l'enfant.

**SAEMO  
RAPPORT D'ACTIVITE  
2017**

<b>SERVICE</b>	
<b>NOM : AVVEJ-SIOAE93 - Antenne Bobigny</b>	<b>NOM : AVVEJ-SIOAE93 - Antenne Aulnay</b>
<b>ADRESSE : 15-17, Promenade J. Rostand Immeuble Carré Plaza</b>	<b>ADRESSE : 1, avenue Antoine Bourdelle</b>
<b>93000 BOBIGNY</b>	<b>93600 AULNAY-SOUS-BOIS</b>
<b>TELEPHONE : 01.57.14.02.30</b>	<b>TELEPHONE : 01.48.19.98.90</b>
<b>FAX : 01.57.14.02.59</b>	<b>FAX : 01.48.68.38.76</b>
<b>COURRIEL : f.michel@avvej.asso.fr</b>	<b>COURRIEL : f.michel@avvej.asso.fr</b>
<b>DIRECTEUR : M. MICHEL</b>	<b>DIRECTEUR : M. MICHEL</b>

<b>ASSOCIATION</b>	
<b>NOM : AVVEJ</b>	
<b>ADRESSE : 1, Place Charles De Gaulle</b>	<b>Montigny le Bretonneux 78067 SAINT QUENTIN EN YVELINES</b>
<b>TELEPHONE : 01.30.43.26.00</b>	<b>FAX 01.30.43.98.25</b>
<b>COURRIEL : <u>siege@avvej.asso.fr</u></b>	
<b>PRESIDENT : M. HOLLIER LAROUSSE</b>	
<b>DIRECTEUR GENERAL : M. DUPOND</b>	

**ATTENTION : LES STATISTIQUES NE CONCERNENT QUE LES MESURES EXERCEES. ELLES N'INCLUENT PAS LES MESURES EN ATTENTE.**

**JUSQU'À LA PAGE 10 COMPRISE NE PAS INTEGRER LES AED**

**MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DES JEUNES EN 2017**

**RAPPEL DE L'ACTIVITE DES 3 ANNEES PRECEDENTES**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>JEUNES ACCOMPAGNES AU 31 DECEMBRE</b>	<b>338</b>	<b>344</b>	<b>326</b>
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE</b>	<b>518</b>	<b>488</b>	<b>508</b>

**MOUVEMENTS DES EFFECTIFS GARCONS/ FILLES 2017**

	<b>GARCONS</b>	<b>FILLES</b>	<b>TOTAL</b>
Jeunes accompagnés au 01.01.2017	177	149	<b>326</b>
Jeunes confiés dans l'année	94	72	<b>166</b>
Jeunes sortis dans l'année	68	73	<b>141</b>
Jeunes accompagnés au 31.12.2017	203	148	<b>351</b>
Jeunes suivis sur l'année 2017	271	221	<b>492</b>

		MOUVEMENTS DES EFFECTIFS EN 2017 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES		
		<i>Même département</i>	<i>Autres départements</i>	<b>TOTAL</b>
Jeunes accompagnés au 01.01.2017		323	3	<b>326</b>
Jeunes confiés dans l'année		166	0	<b>166</b>
Jeunes sortis dans l'année		138	3	<b>141</b>
Jeunes accompagnés au 31.12.2017		351	0	<b>351</b>
Jeunes suivis sur l'année 2017		489	3	<b>492</b>

#### **JEUNES ADMIS DURANT L'ANNEE 2017**

AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE									
<b>0 à - 2 ans</b>	<b>2 à - 4 ans</b>	<b>4 à - 6 ans</b>	<b>6 à - 8 ans</b>	<b>8 à - 10 ans</b>	<b>10 à - 12 ans</b>	<b>12 à - 14 ans</b>	<b>14 à - 16 ans</b>	<b>16 à - 18 ans</b>	<b>TOTAL</b>
12	14	17	18	22	23	21	24	15	<b>166</b>

#### **SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE SERVICE**

<b>Jeunes confiés</b>	En établissement	12
	En TDC	3
	En placement familial	5

<b>TOTAL DES JEUNES CONFIES</b>			<b>20</b>		
<b>Jeunes suivis en milieu ouvert</b>	MJIE		42		
	AEMO exercée par un autre service	PJJ	3		
		ASE	6		
		Autres Associations	2		
	AED	ASE	5		
		Associations	1		
<b>TOTAL DES JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT</b>			<b>59</b>		
<b>Jeunes sans mesure antérieure</b>	Chez les parents, en famille, sans mesure éducative		87		
	Jeunes incarcérés		0		
	Autre situation		0		
	Situation antérieure inconnue du SAEMO		0		
<b>TOTAL DES JEUNES SANS MESURE ANTERIEURE</b>			<b>87</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>166</b>		

<b>COMMUNES</b>	<b>NOMBRE D'ENFANTS</b>
AUBERVILLIERS	31
STAINS	6
<b>GROUPEMENT 1</b>	<b>37</b>
SAINT-DENIS	90
SAINT-OUEN	14
LA PLAINE-SAINT-DENIS	10
<b>GROUPEMENT 2</b>	<b>114</b>
NOISY-LE-SEC	9
DRANCY	7
BOBIGNY	37
<b>GROUPEMENT 3</b>	<b>53</b>
LA COURNEUVE	6
TREMBLAY-EN-France	13
VILLEPINTE	4
PANTIN	8
<b>GROUPEMENT 4</b>	<b>31</b>
BAGNOLET	19
LE PRE-SAINT-GERVAIS	0
LES LILAS	3
ROMAINVILLE	3
PIERREFITTE	1
VILLETANEUSE	0
EPINAY-SUR-SEINE	16

<b>GROUPEMENT 5</b>	<b>42</b>
BONDY	19
NOISY-LE-GRAND	5
GOURNAY-SUR-MARNE	0
ROSNY-SOUS-BOIS	2
VILLEMOMBLE	8
LE RAINCY	0
PAVILLONS-SOUS-BOIS	0
<b>GROUPEMENT 6</b>	<b>34</b>
CLICHY-SOUS-BOIS	13
COUBRON	2
MONTFERMEIL	11
LIVRY-GARGAN	7
VAUJOURS	4
SEVRAN	70
<b>GROUPEMENT 7</b>	<b>107</b>
LE BLANC-MESNIL	13
DUGNY	0
LE BOURGET	1
MONTREUIL-SOUS-BOIS	35
<b>GROUPEMENT 8</b>	<b>49</b>
AULNAY-SOUS-BOIS	15
GAGNY	3
NEUILLY-PLAISANCE	2
NEUILLY-SUR-MARNE	5
<b>GROUPEMENT 9</b>	<b>25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>492</b>

**CHANGEMENT DE SITUATION DES MINEURS  
AU COURS DE L'ANNEE**

**FIN AEMO SANS PLACEMENT ET SANS MESURE**

Dans la famille	En logement autonome	En établissement pour handicapés	Jeunes incarcérés	Décès	<b>TOTAL</b>
53	3	0	0	0	<b>56</b>

**JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT**

En MJIE avec fin AEMO	En AEMO exercée par l'ASE	En AEMO par un autre service (changement de service)	En AED exercée par l'ASE	En AED exercée par votre service	<b>TOTAL</b>
0	2	9	1	6	<b>18</b>

PLACEMENT	
Jeunes placés au début de l'AEMO et restant placés mais sans AEMO	
TOTAL	18
	6
Jeunes placés au cours de l'AEMO avec main levée immédiate de l'AEMO	
• En établissement :	3
• En Tiers digne de confiance :	1
• En placement familial :	2
TOTAL	6
<i>Parmi eux, nombre de placements en urgence : 1</i>	
Jeunes placés au cours de l'AEMO avec maintien de l'AEMO	
De - de 3 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En établissement :</li> <li>• En Tiers digne de confiance :</li> <li>• En placement familial :</li> </ul>
De + de 3 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En établissement ASE</li> <li>• En établissement : placement direct</li> <li>• En Tiers digne de confiance :</li> <li>• En placement familial ASE</li> <li>• En placement familial placement direct</li> </ul>
TOTAL	9
<i>Parmi eux, nombre de placements en urgence : 3</i>	
TOTAL DES PLACEMENTS	33

TOTAL DES CHANGEMENTS		107
0/3 ans	3/6 ans	6/12 ans

AGE DES JEUNES CONFIES EN URGENCE EN COURS D'AEMO			
0/3 ans	3/6 ans	6/12 ans	13/18 ans
1	1	2	0

  

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2017	
--	--

DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES									
De 1 jour à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus d'un an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	TOTAL
0	4	13	18	13	37	13	35	8	141

SITUATION JURIDIQUE À LA SORTIE			
	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Ordonnance 45			
Article 375	53	48	101
Jeunes majeurs	15	22	37
Sans mesure	0	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>73</b>	<b>141</b>

**SITUATION DES JEUNES AU 31 DECEMBRE 2017**

ÂGE DES JEUNES						
	PLUS DE 6 A – DE 16 ANS				PLUS DE 16 ANS	
Moins de 6 ans	De 6 ans à – de 10 ans	De 10 ans à – de 13 ans	De 13 ans à – de 16 ans	Total des + de 6 à – 16 ans		TOTAL
60	84	91	71	246	45	351

**SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE DES JEUNES AU 31 DECEMBRE 2017**

Enfants de 0/6 ans		
	Mode de garde ou Ecole Maternelle	Au domicile
<b>Sous-total</b>	48	12
<b>TOTAL</b>		<b>60</b>

Jeunes de - 16 ans			Jeunes de 16 à 18 ans					
	Scolarisé Internat scolaire Professionnel Etablissement pour handicapés	Non scolarisé	Scolarisé Internat scolaire Professionnel Etablissement pour handicapés		Formation ou apprentissage	Activité professionnelle	Sans activité	
<b>Sous-total</b>	235	4	7	29	4	5	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>246</b>			<b>45</b>				

#### INDICATEURS RH

- Nombre de recrutements en CDI dans l'année : 5
- Nombre de départs de personnes en CDI dans l'année : 5
- Nombre de remplacements CDD réalisé en 2017 non budgéte : 1
- Dépenses nettes de formation en 2017 : 3481 euros

#### ACTIVITE FINANCEE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

ELEMENTS DE FINANCEMENT DU SERVICE RETENU AU BP 2017	PRIX DE JOURNEE
<b>PRIX DE JOURNEE MOYEN</b>	12,29
<b>NOMBRE DE JOURNEES RETENU AU BP</b>	127 750
<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>	1 570 047,50

MESURES	ORGANISMES PAYEURS	NOMBRE DE JOURNEE	EN EURO
<b>Mineurs en danger</b>	<b>ASE, même département</b>	132 129	1 627 064,01
	<b>ASE, autres départements</b>	547	6 394,43
<b>TOTAL</b>		<b>132 676</b>	<b>1 633 458,44</b>

## ANALYSE DE L'ACTIVITE REALISE DURANT L'ANNEE 2017

ACTIVITE PREVUE EN JOURNEE	ACTIVITE REALISEE EN JOURNEES	TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE EN %
127 750	132 676	103,85

**AED**

MOUVEMENT DES EFFECTIFS	
Nombre de jeunes entrés dans l'année	<b>14</b>
Nombre de jeunes sortis dans l'année	<b>8</b>
Nombre de jeunes au 31/12/2017	<b>19</b>
Nombre de jeunes suivis en 2017	<b>27</b>

JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE	
Nombre d'AED	<b>27</b>
En relais immédiat d'AEMO	<b>19</b>
Après mainlevée de l'AEMO de moins de 6 mois	<b>2</b>

ÂGE AU DEBUT DE L'AED		
DE 0 A 18 ANS	PLUS DE 18 ANS	TOTAL
11	16	<b>27</b>

**276 enfants suivis, pour 123 familles**

- **130 filles**
- **146 garçons**

<b>Ages</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Moins d'un an</b>	4	1	5
<b>Un an</b>	9	8	17
<b>Deux ans</b>	7	9	16
<b>Trois ans</b>	6	6	12
<b>Quatre ans</b>	4	12	16
<b>Cinq ans</b>	7	9	16
<b>Six ans</b>	8	7	15
<b>Sept ans</b>	3	6	9
<b>Huit ans</b>	6	11	17
<b>Neuf ans</b>	13	9	22
<b>Dix ans</b>	7	11	18
<b>Onze ans</b>	7	8	15
<b>Douze ans</b>	8	13	21
<b>Treize ans</b>	10	5	15
<b>Quatorze ans</b>	8	11	19
<b>Quinze ans</b>	5	8	13
<b>Seize ans</b>	8	7	15
<b>Dix-sept ans</b>	6	1	7
<b>Non renseigné</b>	4	4	8
<b>TOTAL</b>	130	146	276

Soit :

- 38 enfants de moins de trois ans, soit 13.77 %
- 44 enfants de trois à moins de six ans, soit 15,94 %
- 81 enfants de six à moins de onze ans, soit 29,35 %
- 70 enfants de onze à moins de quinze ans, soit 25,36 %
- 35 enfants de quinze à moins de dix-huit ans, soit 12,68 %
- (8 non renseignés, soit 2.90%)

### La scolarité

	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Non scolarisés - petits</b>	32	11.59 %
<b>En maternelle</b>	46	16.67 %
<b>En primaire</b>	75	27.17 %
<b>Au collège</b>	74	26.81 %
<b>Au lycée</b>	25	9.06 %
<b>En internat</b>	6	2.17 %
<b>Non scolarisés</b>	11	3.99 %
<b>Non connue</b>	7	2.54 %
<b>Total</b>	276	100.00 %

## Les villes

Clichy-sous-Bois	:	47
Sevran	:	38
Saint-Denis	:	30
Montfermeil	:	20
Aubervilliers	:	20
Bobigny	:	17
Montreuil	:	13
Villemomble	:	8
Bondy	:	7
Les Lilas	:	7
Tremblay-en-France	:	7
La Courneuve	:	6
Livry-Gargan	:	5
Bagnolet	:	5
Noisy-le-Grand	:	5
Pantin	:	5
Saint-Ouen	:	5
Île-Saint-Denis	:	5
Noisy-le-Sec	:	4

Aulnay-sous-Bois, Drancy, Neuilly-Plaisance, Le Blanc-Mesnil, Le Pré-Saint-Gervais,  
Le Raincy : 2 chacune

Dugny, Epinay-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Stains, Villepinte  
: 1 chacune

Parents en prison : 4

## Lieu d'hébergement des jeunes en début de mesure

	Nombre	Pourcentage
<b>Chez les parents</b>	79	28.62 %
<b>Chez la mère</b>	126	45.65 %
<b>Chez le père</b>	18	6.52 %
<b>En garde alternée</b>	3	1.09 %
<b>Autre famille (sauf TDC)</b>	7	2.54 %
<b>Lieu de placement*</b>	35	12.68 %
<b>Autre situation</b>	4	1.45 %
<b>Non connu</b>	4	1.45 %
<b>TOTAL</b>	276	100.00 %

\*Concernant les 35 lieux de placement, 4 enfants sont chez un Tiers Digne de Confiance, 31 enfants sont concernés par des placements ASE.

## Les secteurs du Tribunal pour Enfants

TE 110	:	84
TE 114	:	55
TE 101	:	22
TE 103	:	20
TE 107	:	19
TE 104	:	18
TE 113	:	14
TE 108	:	11

TE 102	:	10
TE 109	:	7
TE 106	:	6
TE 111	:	5
TE 105	:	4
TE 112	:	1

TE 110 et TE 114, 139 mesures, soit 50,36 %.

### L'origine des signalements

	Nombre	Pourcentage
Ecole - crèche	79	28.62 %
Judiciaire	64	23.19 %
Santé	39	14.13 %
Autre	35	12.68 %
ASE	25	9.06 %
Famille	18	6.52 %
Extension	9	3.26 %
Non connu	5	1.81 %
Le jeune	2	0.73 %
<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>100.00 %</b>

### Les problématiques des parents

	Nombre	Pourcentage
Négligences/carences	126	45.65 %
Conflits conjugaux	68	24.64 %
Pathologies psychiques	39	14.13 %
Non déterminées	33	11.95 %
Retours de Syrie	7	2.54 %
Non déterminées	3	1.09 %
<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>100.00 %</b>

### Activités professionnelles des parents

	Nombre	Pourcentage
Mère en activité	34	12.32 %
Père en activité	91	32.97 %
Parents en activité	59	21.38 %
Aucun	76	27.53 %
Retraite	2	0.73 %
Non connues	14	5.07 %
<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>100.00 %</b>

### Les symptômes des jeunes

	Nombre	Pourcentage
Aucun symptôme	155	56.16 %
Problème de comportement	46	16.67 %
Troubles psychologiques	42	15.22 %
Absentéisme – décrochage scolaire	21	7.61 %
Fugues	2	0.73 %
Addictions	2	0.73 %

<b>Actes de délinquance</b>	1	0.36 %
<b>Séquelles médicales</b>	1	0.36 %
<b>Non renseignés</b>	6	2.17 %
<b>TOTAL</b>	276	

### L'origine du mal-être

	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Non déterminée</b>	127	46.02 %
<b>Négligences</b>	96	34.78 %
<b>Maltraitance psychologique</b>	32	11.59 %
<b>Maltraitance physique</b>	14	5.07 %
<b>Abus sexuels</b>	4	1.45 %
<b>Non renseignée</b>	3	1.09 %
<b>TOTAL</b>	276	100.00 %

### Les suites demandées

99 EMO

5 EMO ASE

23 délégations de compétence (dont 9 en demandant une AEMO)

20 maintiens de placement ASE

26 placements ASE

5 placements ADOPHE

5 enquêtes de police

30 à l'appréciation du Magistrat

50 pas de suite

11 EMO dites « intensives »

2 AED

### Les suites obtenues

	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>EMO AVVEJ</b>	54	19.57 %
<b>EMO autre association</b>	27	9.78 %
<b>EMO autre département</b>	19	6.88 %
<b>EMO Intensive</b>	6	2.17 %
<b>Maintien placement ASE</b>	18	6.53 %
<b>Placement ASE</b>	16	5.80 %
<b>Placement ADOPHE</b>	15	5.43 %
<b>MJIE – autre département</b>	6	2.17 %
<b>Pas de suite</b>	53	19.21 %
<b>Mainlevée</b>	5	1.81 %
<b>Dessaisissement</b>	4	1.45 %
<b>Attente audience</b>	49	17.75 %
<b>En délibéré</b>	4	1.45 %
<b>TOTAL</b>	276	100.00 %

A ce jour, 19.20 % des situations (soit 53) sont en attente de la décision du Magistrat.

Concernant ces 53 situations, le service a demandé :

- 21 AEMO,
- 12 maintiens de placement,
- 4 placements,
- 2 AEMO « intensive »,
- 6 plus lieu à action éducative,
- 8 décisions laissées à l'appréciation du Magistrat.

**Concernant les 223 autres situations :**

- 100 MJIE ont donné suite à une AEMO, soit 44.84 %
- 53 MJIE ont abouti à un non-lieu à aide éducative, soit 23.77 %
- 16 enfants ont été placés à la fin de la MJIE. De plus, dans les situations en attente d'audience, un placement est demandé pour 4 autres enfants.
- 18 maintiens de placement ont été ordonnés, 14 enfants étaient placés avant le début de la MJIE, 4 autres l'ont été pendant la mesure. De même, dans les situations en attente d'audience, le maintien du placement est demandé pour 12 autres enfants.

Sur les 31 enfants placés (placement ASE) en début de MJIE :

- 14 le sont toujours ;
- 12 sont en attente d'audience (et, à notre connaissance, étaient toujours placés en fin de MJIE – nous attendons le jugement le confirmant) ;
- pour 2 enfants, nous n'avons pas d'élément, la mesure n'ayant pu s'exercer ;
- seuls 3 sont retournés en famille, avec une mesure d'AEMO ordonnée à leur profit.

**UNITE DE SERVICE  
D'AEMO / AED INTENSIVE  
RAPPORT D'ACTIVITE  
2017**

<b>SERVICE</b>	
<b>NOM :</b>	<b>AVVEJ – SIOAE 93 Antenne AEMO Intensive</b>
<b>ADRESSE :</b>	<b>154 avenue Jean Jaurès 93000 BOBIGNY</b>
<b>TELEPHONE :</b>	<b>01 48 32 80 00</b>
<b>FAX :</b>	<b>01 48 95 86 21</b>
<b>COURRIEL :</b>	<b>f.michel@avvej.asso.fr</b>
<b>DIRECTEUR :</b>	<b>M. MICHEL</b>

<b>ASSOCIATION</b>	
<b>NOM :</b>	<b>AVVEJ</b>
<b>ADRESSE :</b>	<b>1 place du Général de Gaulle 78067 SAINT QUENTIN EN YVELINES</b>
<b>TELEPHONE :</b>	<b>01 30 43 26 00</b>
<b>FAX :</b>	<b>01 30 43 98 25</b>
<b>COURRIEL :</b>	<b>siege@avvej.asso.fr</b>
<b>PRESIDENT :</b>	<b>M. HOLLIER LAROUSSE</b>
<b>DIRECTEUR GENERAL :</b>	<b>M. DUPOND</b>

<b>MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DES JEUNES EN 2017</b>
--

<b>RAPPEL DE L'ACTIVITE DES 3 ANNEES PRECEDENTES</b>
--

	2014	2015	2016
<b>JEUNES ACCOMPAGNES AU 31 DECEMBRE</b>			35
<b>JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE</b>			35

	<b>MOUVEMENTS DES EFFECTIFS GARCONS/ FILLES 2017</b>
--	--

	<b>GARCONS</b>	<b>FILLES</b>	<b>TOTAL</b>
--	----------------	---------------	--------------

Jeunes accompagnés au 01. 01.2017	19	16	35
Jeunes entrés dans l'année	18	12	30
Jeunes sortis dans l'année	13	5	18
Jeunes accompagnés au 31.12.2017	23	24	47
Jeunes suivis sur l'année 2017	29	36	65

**JEUNES ADMIS DURANT L'ANNEE 2017**

<b>11 ans</b>	<b>12 ans</b>	<b>13 ans</b>	<b>14 ans</b>	<b>15 ans</b>	<b>16 ans</b>	<b>17 ans</b>	<b>TOTAL</b>
1	2	5	4	3	8	7	30

**SITUATION DES JEUNES IMMEDIATEMENT AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE SERVICE**

<b>Jeunes confiés</b>	En établissement	4
	En TDC	0
	En placement familial	0
<b>TOTAL DES JEUNES CONFIES</b>		4
<b>Jeunes suivis en milieu ouvert</b>	MJIE	8
	AEMO exercée par	0
	PJJ	0
	ASE	0
	L'association	4
	Autre association	0
AED		0
<b>TOTAL DES JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT</b>		12
<b>Jeunes sans mesures antérieures</b>	Chez les parents, en famille, sans mesure éducative	10
	Autre situation	3
	Situation antérieure inconnue du SAEMO	1
<b>TOTAL DES JEUNES SANS MESURES ANTERIEURES</b>		14
<b>TOTAL GENERAL</b>		30

ORDONNANCE PREVOYANT			
	Hébergement exceptionnel	Hébergement périodique	Les 2
Nombre d'enfants	6	0	21

Commentaires :

Trois jugements ne spécifient pas d'hébergement.

REALITE DES HEBERGEMENTS			
	Hébergement exceptionnel	Hébergement périodique	Les 2
Nombre d'enfants	1	5	0

Commentaires :

Sur ces jeunes entrés en 2017 :

- 1 jeune pour 1 hébergement exceptionnel de 4 jours
- 5 jeunes pour 10 hébergements périodiques, pour un total de 58 jours

À noter que sur l'ensemble des 65 jeunes suivis en 2017 :

- 5 jeunes pour 7 hébergements exceptionnels pour un total de 26 jours (soit une moyenne de 5 jours environ)
- 26 jeunes pour 50 hébergements périodiques pour un total de 311 jours (soit une moyenne de 12 jours environ)

**SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE DES JEUNES A L'ENTREE**

Jeunes de - 16 ans			Jeunes de 16 à 18 ans					
Scolarisé	Internat scolaire Professionnel Etablissement pour handicapés	Non scolarisé	Scolarisé	Internat scolaire Professionnel Etablissement pour handicapés	Formation ou apprentissage	Activité professionnelle	Sans activité	
Sous-total	10	1	1	8	0	2	0	8

<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>18</b>
--------------	-----------	-----------

### **ACTIVITES COLLECTIVES**

Nombre de jeune participant à une action collective :  
**181 participations de jeunes aux diverses activités proposées sur l'année**

Décliner :

<b>Sortie / Activité</b>	<b>Nbre de jeunes</b>	<b>Dates</b>
Spectacle théâtre "Kerry James"	7	18/01/2017, 27/01/2017 et 22/09/2017
Sortie Billard	2	07/02/2017
Sortie à La Villette	2	10/02/2017
Koezio	3	17/02/2017
Jeux de société + goûter au service	59	22/02/17, 29/03/17, 26/04/17, 31/05/17, 28/06/17, 27/09/17, 25/10/17, 29/11/17 et 27/12/17
Cinéma + déjeuner	5	03/04/2017
Sortie au Sacré Cœur + déjeuner	5	11/04/2017
Goûter des Familles à La Toulane	24	05/07/2017 et 13/12/2017
Bateau moteur	5	01/08/2017
Laser Game / déjeuner	6	10/08/2017
Déjeuner / Piscine	5	17/08/2017
Sherwood Parc	5	24/08/2017
Sortie Patinoire	5	23/10/2017
Olympiades	6	24/10/2017 et 26/10/2017
Sortie Manga Café	3	27/10/2017
Théâtre "Une vie sur-mesure"	7	27/10/2017
Sortie "onglerie"	4	03/11/2017
Rencontre match de football en salle	6	22/11/2017
Sortie théâtre "Désobéir" + Restaurant	4	17/11/2017
Match de Hand-ball + Restaurant	3	06/12/2017
Piscine nocturne + dîner	2	26/12/2017
Musée des Arts Forains + déjeuner	3	27/12/2017
Bowling à Fontenay-sous-Bois + Goûter	5	28/12/2017
Multisports	5	29/12/2017

**JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE**

<b>COMMUNES</b>	<b>NOMBRE D'ENFANTS</b>
AUBERVILLIERS	4
STAINS	0
<b>GROUPEMENT 1</b>	<b>4</b>
SAINT-DENIS	7
SAINT-OUEN	0
ILE-SAINT-DENIS	0
<b>GROUPEMENT 2</b>	<b>7</b>
NOISY-LE-SEC	1
DRANCY	2
BOBIGNY	1
<b>GROUPEMENT 3</b>	<b>4</b>
LA COURNEUVE	0
TREMBLAY-EN-France	2
VILLEPINTE	0
PANTIN	3
<b>GROUPEMENT 4</b>	<b>5</b>
BAGNOLET	1
LE PRE-SAINT-GERVAIS	0
LES LILAS	0
ROMAINVILLE	1
PIERREFITTE	0
VILLETANEUSE	0
EPINAY-SUR-SEINE	0
<b>GROUPEMENT 5</b>	<b>2</b>
BONDY	2
NOISY-LE-GRAND	0
GOURNAY-SUR-MARNE	0
ROSNY-SOUS-BOIS	4
VILLEMOMBLE	2
LE RAINCY	0
PAVILLONS-SOUS-BOIS	0
<b>GROUPEMENT 6</b>	<b>8</b>
CLICHY-SOUS-BOIS	0
COUBRON	0
MONTFERMEIL	0
LIVRY-GARGAN	1
VAUJOURS	1
SEVRAN	14
<b>GROUPEMENT 7</b>	<b>16</b>
LE BLANC-MESNIL	6
DUGNY	3
LE BOURGET	0
MONTREUIL-SOUS-BOIS	6
<b>GROUPEMENT 8</b>	<b>15</b>
AULNAY-SOUS-BOIS	4
GAGNY	0
NEUILLY-PLAISANCE	0
NEUILLY-SUR-MARNE	0
<b>GROUPEMENT 9</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>

**CHANGEMENT DE SITUATION DES MINEURS  
AU COURS DE L'ANNEE**

**FIN AEMO SANS PLACEMENT ET SANS MESURE**

Dans la famille	En logement autonome	En établissement pour handicapés	Jeunes incarcérés	Décès	<b>TOTAL</b>
10	0	0	0	0	<b>10</b>

**JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT**

En MJIE avec fin AEMO	En AEMO exercée par l'ASE	En AEMO par un autre service (changement de service)	En AED exercée par l'ASE	En AED exercée par votre service	<b>TOTAL</b>
0	0	0	0	1	<b>1</b>

**PLACEMENT**

<b>Jeunes placés au début de l'AEMO et restant placés mais sans AEMO</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	
<b>Jeunes placés au cours de l'AEMO avec main levée immédiate de l'AEMO</b>		
• En établissement :	1	
• En Tiers digne de confiance :	0	
• En placement familial :	0	
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	
<b>Parmi eux, nombre de placements en urgence :</b>	<b>1</b>	
<b>Jeunes placés au cours de l'AEMO avec maintien de l'AEMO</b>		
<b>De - de 3 mois</b>	• En établissement :	1
	• En Tiers digne de confiance :	0
	• En placement familial :	2
<b>De + de 3 mois</b>	• En établissement ASE	0
	• En établissement : placement direct	2
	• En Tiers digne de confiance :	1
	• En placement familial ASE	1
	• En placement familial placement direct	0
	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>
<b>Parmi eux, nombre de placements en urgence :</b>	<b>6</b>	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>8</b>	

**TOTAL DES CHANGEMENTS**

19

**AGE DES JEUNES CONFIES EN URGENCE EN COURS D'AEMO**

11/12 ans	13/14 ans	15/17 ans
-----------	-----------	-----------

1	2	4
---	---	---

**JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2017**

**DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES**

De 1 jour à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus d'un an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	TOTAL
1	0	5	6	3	3	0	0	0	18

**SITUATION JURIDIQUE A LA SORTIE**

	GARCONS	FILLES	TOTAL
Ordonnance 45	0	0	0
Article 375	5	2	7
Jeunes majeurs	1	1	2
Sans mesure	7	2	9
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>18</b>

**AGE DES JEUNES**

<b>MOINS DE 16 ANS</b>	3
<b>PLUS DE 16 ANS</b>	15
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>

## SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE DES JEUNES SORTIS

Jeunes de - 16 ans			Jeunes de 16 à 18 ans					
Scolarisé	Internat scolaire Professionnel Etablissement pour handicapés	Non scolarisé	Scolarisé	Internat scolaire Professionnel Etablissement pour handicapés	Formation ou apprentissage	Activité professionnelle	Sans activité	
Sous-total	2	1	0	3	0	1	0	11
TOTAL	3		15					

### INDICATEURS RH

- Nombre de recrutements en CDI dans l'année : 2
- Nombre de départs de personnes en CDI dans l'année : 0
- Nombre de remplacements CDD réalisé en 2017 non budgétés : 1
- Dépenses nettes de formation en 2017 : 1243 euros

### ACTIVITE FINANCEE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

ELEMENTS DE FINANCEMENT DU SERVICE RETENU AU BP 2016	PRIX DE JOURNÉE
PRIX DE JOURNÉE MOYEN	45.58
NOMBRE DE JOURNÉES RETENU AU BP	16 060
BUDGET PRÉVISIONNEL	732 009

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ REALISE DURANT L'ANNEE 2017

ACTIVITÉ PRÉVUE EN JOURNÉE	ACTIVITÉ REALISÉE EN JOURNÉES	TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITÉ EN %
16 060	17 193	107,05